

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Meunier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/09f4588f7a9540017df81c61>

Date d'obtention : 2024-10-25 18:32:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention SEXTO a été créée dans le but de répondre à un besoin grandissant chez les adolescents. La méthode d'intervention SEXTO est un outil qui permet de nous outiller en regard à la problématique du sextage, à mieux comprendre et à nous guider. Ceci vise à nous outiller dans les milieux scolaires. Permet un encadrement et une prise en charge rapide (dans un délai de traitement de 4 jours), dans le cas de sextage. Les intervenants scolaires ainsi que les directions d'école sont les acteurs de 1ère ligne et ainsi dresser rapidement un portrait de la situation. Par la suite, c'est le service de police qui prend le relais et pour terminer c'est le DPCP qui oriente le dossier par la suite. La méthode d'intervention SEXTO, n'est pas une enquête criminelle. Cet outil permet aussi de responsabiliser les ados, d'intervenir rapidement et efficacement. La trousse est détaillée et nous devons suivre chacune des étapes de cette dernière.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Tout d'abord, je vais me sentir davantage outiller pour répondre aux besoins de l'élève vivant ce type de situation. J'ai vécu une situation de sextage dernièrement dans mon milieu scolaire, mais je n'avais pas encore eu la formation. Heureusement, nous avons pu compter sur les services de la policière qui est affectée à notre école secondaire. À partir de maintenant, avec la formation et la trousse qui suivra, je pourrai intervenir plus rapidement et surtout plus efficacement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais davantage porter attention en regard à la situation à savoir s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. De plus, je serai davantage à l'affût s'il s'agit d'un acte de récidive et des moyens à prendre, tel que mentionné dans la trousse.